la cgt transports urbains

Le BUS

BULLETIN DE

Réalisé grâce aux cotisations des

Avril 2006

N° 30

Unité, action, intersyndicale…. pour qu'elle efficacité syndicale ?

Pour un militant de la CGT le syndicalisme c'est un engagement personnel basé sur des valeurs essentielles que sont démocratie, solidarité, indépendance mais aussi et surtout sur une envie de réflexions et d'actions collectives.
Le syndicalisme CGT est source de dignité et de respect de soi, il donne la fierté d 'appartenir à un groupe porteur de valeurs positives.

Dans l'action collective il entend bien évidemment participer à construire l'unité la plus large ce qui semble à tous une vraie évidence.

L'unité c'est avant tout l'unité d'action des salariés pour gagner la revendication !

C'est celle-là qui compte, plus que l'addition de sigles syndicaux qui parfois ne s'unissent qu'en raison de circonstances particulières ou d'obligation d'exister pour certaines organisations, l'unité des salariés reste le seul véritable moteur de l'action. .

Mais pour qu'elle soit solide et honnête l'unité d'action doit se construire sur la démocratie, sur l'écoute des salariés avec une démarche totalement indépendante face à la direction et d'abord à partir de revendications décidées collectivement.

Dans la dernière période force est de constater que les accords signés sont contraires aux attentes des Traminots. Nous sommes dans une situation plus que paradoxale puisque l'organisation qui a reçu le maximum de voix aux dernières élections est aussi celle qui signe les accords contraires aux intérêts des Traminots : accord de 2003 instituant les équipes de matin finissant après 14 heures, équipes coupées 1 et 2, et dernièrement avec la signature de l'accord sur les temps partiels scolaires qui supprime les postes de reclassement sans vraiment apporter de bonnes conditions de travail pour ces temps partiels devenus temps complets.

Le pire c'est que d'un côté elle signe de mauvais accords d'entreprises et de l'autre elle met à disposition des préavis de grève quasi- permanent pour que les traminots échappent aux nouvelles règles des équipes qu'elle a elle même choisi d'établir avec la direction dans l'accord de 2003 ? ? ? ?.

Mais alors, me direz vous comment construire l'unité d'action et pour quoi faire ? ? ?

Est-ce pour continuer à jouer les révolutionnaires dans les tracts tout en signant la majorité des accords proposés par la direction ? ? ?

La CGT ne s'engage dans une intersyndicale pour accepter cela !

Suite dernière page

BULLETIN DE LA

Syndicat CGT-Semvat
9, rue Michel Labrousse
31081 Toulouse Cedex
Tel 05 62 11 29 78
Fax 05 62 11 29 96
cgt.semvat@free.fr

Permanence Giat : tel / fax 2432
Permanence Métro : tel 3040
Publié sous la responsabilité

Le syndicat CGT des personnels des Transports Urbains vient de nommer une femme comme Déléguée Syndicale.

La CGT prend cette décision pour marquer de façon claire sa volonté de travailler mieux et plus sur la question de l'égalité femme / homme.
La CGT prend l'engagement de traiter de manière plus spécifique et plus attentive les questions revendicatives des femmes, conductrices, administratives, techniques, agents de maîtrises dans l'entreprise.

Notre nouvelle déléguée Syndicale se nomme :

Bernadette Agrafeil (conductrice Atlanta)

Suite de la page 1

La Cgt est convaincue comme la majorité des Traminots qu'à plusieurs ont est plus fort, oui mais, plus fort pour quoi faire…….
Il est clair que la direction se moque des Traminots, en cette période de négociations annuelles obligatoires.

Ces négociations durent maintenant depuis plusieurs semaines et rien ne semble avoir avancé.

Même mieux, le directeur se permet de refuser toute discussion en jetant dédaigneusement les propositions sur la table de négociation et quittant la salle sans accepter d'écouter les représentants des Traminots.
La direction de la Régie, entièrement aux ordres de Moudenc (Maire UMP de Toulouse) et de sa politique libérale refuse la négociation, elle est sourde aux revendications des Traminots.

En d'autres temps les Traminots auraient répondus par la grève à cette provocation !

Mais voilà, l'unité syndicale est fragile, l'intersyndicale indécise sur les choix à faire, craintive de s'engager vraiment dans la grève…

Les contre propositions de l'intersyndicale ne sont pas de nature à conduire les Traminots vers la victoire sur les salaires, surtout qu'elles sont faites sans aucune consultation des Traminots et **avec les diverses augmentations sur le gaz, le carburant (essence et gas-oil), le prix des loyers et de la construction, les Traminots glissent inexorablement vers les bas salaires.**

La CGT partie prenante de cette intersyndicale propose et tente de construire l'action collective pour gagner sur les revendications, elle ne peut accepter ce « déculottage » de l'intersyndicale face à une direction ravie de cette aubaine.

La moindre des choses aurait été d'attendre l'expression des salariés à travers la grève prévue le 9 mai, pour connaître leur avis sur la question.

Oui la CGT est critique sur l'action de l'intersyndicale, mais son but est de faire avancer plus vite et plus fort la revendication.

La CGT restera bien dans cette intersyndicale parce qu'elle a choisi de travailler de façon unitaire pour donner une chance aux revendications des Traminots.

Mais elle n'y restera pas pour faire semblant… la CGT veux l'action pour gagner sur la revendication !

Je ☐ souhaite :

me syndiquer ☐

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom :……Prénom……
Adresse……
……
Code postal……Ville……

Date d'entrée……Qualification……

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 – fax 05 62 11 29 96

Construire l'action collective pour gagner !

Contrat Première Embauche : VICTOIRE

Le CPE est mort. Le premier ministre a dû l'annoncer officiellement le 10 avril dernier. Pour le mouvement social, c'est un succès authentique. Une mobilisation sans précédent, l'unité syndicale et l'engagement côte à côte des jeunes et des salariés ont eu raison de l'intransigeance du gouvernement.

Cette victoire en appelle d'autres.

Contre le CNE, frère jumeau du CPE, d'abord.
Contre les autres mauvaises dispositions de la loi dite pour « l'égalité des chances »

Elle appelle aussi, dès lors, d'autres mobilisations.

D'autant que le seul remplacement du CPE par l'élargissement de certains dispositifs existants concernant l'emploi des jeunes les plus en difficultés ne saurait répondre aux défis de l'emploi et singulièrement de celui des jeunes, pas plus qu'a l'exigence de démocratie et de dialogue social.

16 janvier
Dominique de Villepin annonce lors de sa conférence de presse mensuelle la création du contrat première embauche (CPE) dans le cadre de la deuxième étape de sa « bataille pour l'emploi ».

17 janvier
Le Medef juge la mesure trop timide et propose *« d'aller plus loin ».*

19 janvier
Protestation des syndicats qui créent un collectif contre le CPE qui rassemblera tout au long du conflit 12 organisations de jeunes et centrales syndicales.

25 janvier
Le CPE est discuté en commission à l'Assemblée nationale et Matignon décrète la procédure d'urgence (une seule lecture à l'assemblée nationale et au Sénat).

31 janvier
La CGT et les organisations étudiantes appellent à une première journée nationale d'action le jour ou débute à l'assemblée la discussion du projet de loi sur « l'égalité des chances ».

7 février
La première mobilisation à l'appel des « douze » rassemble 450 000 manifestants « j'entends ceux qui manifestent mais aussi ceux qui ne manifestent pas », commente de Villepin.

9 février
Le CPE est voté à l'Assemblée nationale grâce au 49-3.

14 et 16 février
Des manifestations rassemblent des milliers d'étudiants et de lycéens soutenus par des délégations d'organisations de salariés.

7 mars
Un million de personne bat le pavé dans 200 villes de France
Le CPE est adopté par le Parlement deux jours plus tard.

12 mars
Villepin affirme à la télévision que « la li qui a été votée s'appliquera ». Il propose aux syndicats de négocier quelques aménagements à la marge.
Refus unanime des syndicats qui exigent le retrait du CPE comme préalable à toute discussion.

18 mars
Les « douze » appellent à manifester un samedi afin d'élargir la mobilisation : 1,5 millions de personnes descendent dans les rues.

21 mars
Villepin leur répond qu'il n'acceptera ni « le retrait » ni « la suspension », ni « la dénaturation » du CPE.

23 mars
Journée de manifestation étudiantes et lycéennes. Les cinq confédérations acceptent l'invitation du Premier ministre à se rendre à Matignon le lendemain. Elles s'y rendront « pour exiger le retrait du CPE » précisent-elle.

24 mars
Quelques heures avant la réunion à Matignon, le Président de la République annonce depuis Bruxelles que « la loi doit être appliquée ».
Dialogue de sourds.

28 mars
3 millions de manifestants et des centaines de milliers de grévistes exigent le retrait du CPE.

Mémoire de grève

Il y a 70 ans, en mai-juin 36, près de, 5 millions de travailleurs cessaient le travail. En dix jours de grève, un mois après l'élection du Rassemblement populaire de gauche, ils obtenaient du patronat des droits sociaux refusés depuis 20 ans.

La semaine de 40 heures de travail, les quinze jours de congés payés, la généralisation des conventions collective, l'instauration de « délégués ouvriers » et une augmentation générale des salaires de 12% tels sont les droits que nos aînés obtinrent de haute lutte entre le 2 et le 12 juin 1936.
En quelques semaines les effectifs syndicaux passaient de 780 000 à 4 millions d'adhérents et dans l'année suivante, 4600 conventions collectives furent conclues.

C'est au terme de lourds sacrifices
- parfois celui de leur vie - que des hommes et des femmes arrachèrent le droit à un peu plus de dignité et de bien être au travail

Comité de grève Esperaza(Aude) *Edition A. Mas, phot., Limoux*

1936 à TOULOUSE

Les Élections législatives d'avril 1936 donnent la victoire à la gauche, au Front Populaire. C'est l'enthousiasme chez les travailleurs qui entrevoient des perspectives de succès dans leurs luttes.
Cependant les patronat reste très agressif, c'est dans ce climat que va se dérouler le 1er mai 1936.
C'est un immense succès, il faut rappeler qu'à l'époque le 1er mai n'est pas chômé. C'est par la grève que les travailleurs marquaient ce jour.

L'Union départementale de Haute Garonne décide de donner à ce premier mai une ampleur exceptionnelle. C'est un immense succès.

Ce premier mai sera le déclencheur d'un mouvement de plus grande ampleur qui voit s'organiser la lutte partout durant le moi de mai /juin. La grève est totale dans les services publics, la STCRT (notre entreprise à l'époque), les PTT, chez Latécoère, Dewoitine, etc. Pour la première fois des rassemblements de grévistes sont tenus dans plusieurs villes du département.

A la STCRT les Traminots entrent en grève la 10 juin et, 4 jours après, la direction capitule et un accord est signé.

Éphéméride

Aucun acquis social n'est jamais « allé de soi », et la plupart des grandes dates sociales correspondent à des mouvements sociaux locaux ou nationaux.

1900 Limitation du temps de travail (ramené à 10 heures pour certaines professions),

1906 Repos hebdomadaire obligatoire,

1913 Repos des femmes en couches,

1928 Début des assurances sociales,

1945 ordonnances instituant la Sécurité Sociale,

1946 statut de la Fonction publique et le droit syndical des fonctionnaires,

1950 Le salaire minimum,

1963 La 4ème semaine de congés payés,

1975 le contrôle des licenciements économiques,

1982 Les 39 heures, la 5ème semaine de congés payés et les droits des travailleurs à l'entreprise,

1999 les 35 heures

Atteinte caractérisée au droit de grève au Métro
Service énergie voie

Depuis plusieurs années, ce service donne le meilleur de lui-même pour assurer le bon fonctionnement du métro.
Il travaille de nuit dans le tunnel et les stations, dans des conditions souvent difficiles. Leurs missions et leurs horaires les isolent du reste des services de l'entreprise, ils ont pris pour habitude de se débrouiller en comptant sur leur esprit d'équipe et leur solidarité.
L'entreprise la bien compris et a profité pendant des années de toutes cette richesse au dépend des salariés. Sans cesse de nouvelles tâches sont venues se rajouter petit à petit sur leurs fiches de poste, sans qu'il n'y ait une quelconque rétribution pour les agents.

Aujourd'hui, la direction avait soi-disant la volonté de discuter des déroulements de carrière. Les agents énergie – voie ont donc profité de l'occasion pour expliquer leur situation et en demander la reconnaissance.

De part leurs horaires nocturnes, les salariés en congés de maladie perdent de leur revenu. L'entreprise ne paie que la ½ part sécu sur le salaire de base calculé en heure de jour, les salariés perdent donc la moitié de leur prime de nuit. Normal nous répond la direction puisque en étant en arrêt maladie, il ne travaille pas la nuit. Mais alors pourquoi la sécurité sociale, elle, paie les demi-journées + la moitié des primes de nuit ?!?!

Pour la CGT, il n'y a pas d'équivoque, en cas de maladie, l'entreprise doit maintenir le revenu habituel à ses salariés. Ces agents travaillant habituellement de nuit, les primes de nuit font donc partie intégrante du salaire.

Ces salariés perdent aussi de l'argent lorsqu'ils sont d'astreinte. Cette astreinte se déroulant en heure de jour, les agents ne perçoivent pas la prime de nuit pendant cette période. En clair, les agents d'astreinte modifient leur rythme de vie et sont à disposition de l'entreprise pendant toute une semaine « pour pas un rond » !!!!
L'entreprise fait une fois de plus « jackpot » sur le dos des salariés !!!

Dans un souci de bon fonctionnement du service, ces agents ont souvent outre passé leur prérogative, allant jusqu'à remplacer le chef d'équipe en cas d'absence. La direction n'a même pas la décence d'avoir une quelconque reconnaissance pour eux.

La direction a organisé plusieurs réunions en prenant bien garde de ne pas convier les organisations syndicales.

La CGT s'est quand même invitée dans ces réunions pour apporter son soutien à ces salariés et veiller à ce que la direction ne les piège pas.
La direction propose donc pour sortir du conflit le maintien des primes de nuit lors de maladie, une prime de quart pour les agents en astreinte et une reconnaissance par le biais du DRC technique**.**

Mais l'entreprise ne peut s'empêcher de faire du chantage à ces salariés en leur demandant de stopper leur mouvement de grève sans quoi elle retirerait ses propositions.

Dans un souci de dialogue, les salariés décident de suspendre l'action jusqu'à présentation du DRC, chose faite aux organisations syndicales le jeudi 13 avril.
Devant l'indécence des propositions (1 pt au bout de 11 ans et 2 pts supplémentaires au bout de 17 ans), les salariés décident de reprendre leur mouvement.
A la réunion du 18 avril, la direction annonce sa volonté d'annuler toutes les propositions faites aux agents suite à la reprise de leur mouvement de grève.

Pour la CGT, ces pratiques sont d'une autre époque et démontre le peu de dialogue social que possède notre direction, fer de lance du Maire UMP, M.MOUDENC.

La multitude d'entrevue sur les DRC ou NAO n'est qu'une mascarade.
La direction multiplie les réunions pour afficher devant les élus et les salariés une volonté de dialogue qui n'est pas présente dans le contenu des ces réunions.

La direction a convoqué les salariés grévistes en vue de sanction.
Pour la CGT, ces pratiques sont inadmissibles !!!
C'est une remise en cause du droit de grève !
La Cgt reste vigilante et mettra tout en œuvre pour s'opposer à toute sanction.

La mobilisation est inédite depuis un quart de siècle en France.
Les organisations syndicales saisissent solennellement Jacques Chirac pour lui demander une nouvelle délibération de la loi au Parlement en excluant l'article 8 sur le CPE.
De son côté, Sarkozy propose « la suspension » de la mesure.

30 mars
Le Conseil constitutionnel valide la loi sur « L'égalité des chances ».

31 mars
Le Président de la république annonce qu'il promulgue la loi...en demandant simultanément qu'elle ne s'applique pas.
Il charge les présidents des groupes parlementaires UMP à l'Assemblée nationale et au Sénat d'engager des consultations avec les organisations syndicales en vue de la rédaction d'un nouveau texte qui ramènerait de deux ans à un an la période dite de consolidation du CPE et qui obligerait l'employeur à indiquer le motif de rupture du contrat.

4 avril
3 millions de personnes défilent à nouveau dans les rues.

5 avril
Les consultations débutent entre parlementaires de l'UMP et les « Douze » qui tour à tour exigent le retrait du CPE avant le 17 avril.

6 avril
Villepin annonce qu'il prépare « trois chantiers nouveaux »:
« la sécurisation des parcours professionnels », « la lutte contre la pauvreté et l'exclusion » et « le renforcement des liens entre l'université et l'emploi ».

8 et 9 avril
Le week-end est consacré à des tractations au sein de la majorité pour trouver la bonne formulation d'un retrait du CPE.

10 avril
L'Elysée annonce dans un communiqué que le CPE est remplacé « par un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté ».
Une heure plus tard le Premier ministre tient une conférence de presse.
S'abstenant de tout mea culpa, il note que « les conditions nécessaires de confiance et de sérénité ne sont réunies ni du côté des jeunes, ni du côté des entreprises pour permettre l'application » du CPE, et regrette de ne pas avoir été « compris par tous » sur ce sujet….

Une fois encore sur des revendications aussi essentielles qui concernent l'ensemble du monde du travail, les organisations syndicales de l'entreprise sont d'une absence plus que coupable. Appel à la grève du bout des lèvres, peu ou pas de tract pour informer des manifestations, en fait pas beaucoup de syndicalisme……...

Si le CPE était passé c'était la mort pure et simple du contrat en CDI.

La CGT transports urbain était dans la rue pour défendre le contrat de travail, pour défendre le Code du Travail et donc pour préserver un avenir décent pour nos enfants.

DROIT DE RETRAIT MAGASIN GIAT

Après plusieurs demandes auprès de leurs responsables, les magasiniers n'ont jamais réussi à obtenir une protection décente du comptoir (insalubrité, hygiène déplorable présence de fientes d'oiseaux.)
La CGT a fait remonter leur demande dans l'instance des délégué du personnel (5779/02/2006).
La réponse de la direction est éloquente : Aucun travaux ne seront engagés concernant la couverture du comptoir magasin ! Seule hypothèse envisagée : **le nettoyage des parasols !**
Face à un tel mépris de la part de la direction, les magasiniers ont appliqué leur droit de retrait, obligeant la direction à faire intervenir le service entretient bâtiment.
La CGT félicite ce service et ses agents pour leur réactivité et leur ingéniosité à solutionner le problème dans les meilleurs délais et pour un coût dérisoire (matériaux de récupération).
La CGT dénonce le manque de volonté de la direction à solutionner des problèmes mineurs, obligeant les salariés à des mouvements de protestation afin d'obtenir gain de cause !

La direction démontre ici le peut de respect et d'estime qu'elle a pour ses salariés !!!

AVANT

APRES

Essentiel du Compte rendu du CE du 24 avril 2006

25% des kilomètres bus donnés à la sous-traitance

Lors du Comité d'Entreprise du lundi 24 avril, la Direction de la Régie a très succinctement informé les organisations syndicales de la configuration du nouveau réseau bus à l'ouverture de la ligne B du métro !

- Une nouvelle rassurante tout d'abord, globalement le kilométrage bus devrait augmenter légèrement avec +1 697 242 kms.
- Le principal élément qui attire notre attention est la très forte augmentation des kilomètres effectués par les TAD (transports à la demande) qui eux augmentent de + 2 651 586 kms.

Cela comporte un véritable danger pour la catégorie des conducteurs qui se retrouveront sur le même métier en concurrence avec des salariés de la sous-traitance.
A terme c'est le métier, la qualification, le salaire, les conditions de travail des conducteurs qui sont directement visées.

50% des lignes actuelles seront modifiées ……

Autre inquiétude et non des moindre, la configuration des nouvelles lignes.

- **18** lignes à forte fréquence de 100 à 180 courses / jour
- **35** lignes dites à fréquence moyenne de 50 à 100 courses / jour
- **47** lignes (dont les TAD) à fréquence de 30 à 40 courses / jour.

Pour améliorer la lisibilité du réseau un des principes de fonctionnement sera selon la direction :

un tracé = une ligne

On peut facilement imaginer que cela implique des lignes avec un nombre limité de titulaire et donc les mauvaises équipes reviendront plus souvent, des lignes courtes style navette avec beaucoup de coupures….très certainement.
Pour le réseau de nuit le fonctionnement actuel est abandonné, les lignes de nuit regroupant deux parties de lignes comme N5 ou N6 n'existeront plus.

Chaque ligne conservera son itinéraire pour la déserte de nuit avec des fréquences qui seront aux alentour de la demi-heure.
Il y a donc une augmentation des services de nuit pour le futur réseau bus. De même les lignes de nuit au même titre que le métro termineront leurs services plus tard le vendredi et le samedi.

La CGT fera une analyse plus fine des documents fournis.

Elle demandera très rapidement d'autres informations à la direction notamment sur la question du réseau organisé en site propre ou celui dit « lourd » métro et tramway.

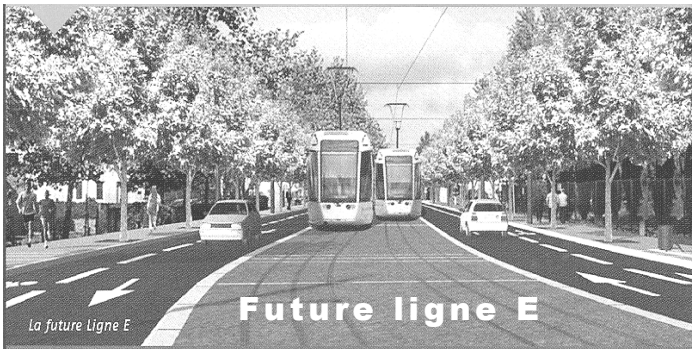

Elle exprimera son avis de manière plus complète ultérieurement.

COMPTE RENDU DP DU 25 AVRIL 2006

La CGT demande, sous quel accord se base la direction pour imposer un mode de RTT aux nouveaux embauchés ?
La direction applique le mode de RTT en usage dans le service et peut étudier les situations au cas par cas. Les modes de RTT ne sont pas imposés.

La CGT demande si la Validation des Acquis par Expérience est toujours en vigueur dans l'entreprise ?
Oui , la VAE est toujours en vigueur dans l'entreprise. Les agents intéressés doivent se rapprocher de la DRH.

La CGT demande de tenir à disposition des salariés la liste des métiers de l'entreprise et leur fiche de poste.
La direction la tient à disposition des salariés à la DRH. La CGT a demandé à la direction de la mettre sur les bornes intranet. La direction doit étudier cette solution.

La CGT demande plus d'équité dans la programmation de nature d'équipe sur le roulement voltigeur.
La direction déclare faire un contrôle toutes les vingt semaines et n'a pas constaté de disparités.

La CGT demande de programmer les repos des conducteurs voltigeur pendant toutes les vacances scolaire.
La direction étudie la demande.

La CGT demande ou en est la création de la crèche ?
La direction refuse de participer au financement d'une crèche.

La CGT demande le nombre de poste de reclassé supprimés par l'avenant n°6 à l'accord du 2 avril 2003 lors du passage des temps partiels à temps complets?
L'avenant n° 6 a supprimé 4 postes de reclassement.

La CGT demande à la suite des nombreuses courses perdues sur les lignes 38 de mettre en place un TM adapté.
NON. La direction nous annonce que nous sommes les champions du monde de changement de TM!

La CGT demande que lorsque le conjoint d'un agent est hospitalisé, ce dernier puisse bénéficier des jours pour enfant malade.
NON. Aucun accord ne se fera et dans une telle situation l'entreprise étudiera au cas par cas !

La CGT demande la mise en place d'un TM travaux sur la ligne 54.
NON. Mais après débat avec les organisations syndicales, la direction va regarder à nouveau le TM de la ligne 54.

La CGT demande si la règle des 21 jours pour l'affichage des TM est toujours en vigueur dans l'entreprise ?
La règle est toujours en vigueur dans l'entreprise mais ne sera appliqué que pour une modification importante du TM.

La CGT demande la remise à niveau des effectifs des services techniques.
La direction estime l'effectif suffisant. Mais elle est dans l'incapacité d'expliquer le retard dans la maintenance.
Pour la CGT , il manque des bras dans les services techniques et ce n'est pas avec le sous effectif actuel que l'on épongera le retard de travail !

REUNION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 20 AVRIL 2006

Fériés

La Direction propose,à l'essai sur les vacances de Toussaint et de Noël 2006, d'augmenter le quota de fériés (5 périodes de 5 jours pour ATL et 7 pour le Giat).
Le système actuel ne change pas.
Ce « plus » permet de poser en une seule fois 5 jours consécutifs du lundi au vendredi, sous des conditions particulières

- Pose 2 mois avant entre 11h et 14h30
- Ces 5 jours sont attribués exclusivement aux conducteurs qui seront de repos le samedi-dimanche suivant sur le roulement .

Pour une fois aucune contrainte pour les voltigeurs : il suffit d'obtenir cette semaine et vous serez automatiquement de repos samedi-dimanche.
La CGT regrette que les voltigeurs ne bénéficient toujours pas de roulements de repos toute l'année.

Obligation d'annuler la semaine entière, au plus tard 3 semaines avant le début de la période (si annulation dans les 3 dernières semaines, les conducteurs titulaires effectueront leur service à la voltige).

La CGT est pour que 2 mois avant la direction réponde favorablement aux demandes des salariés mais s'oppose à ce qui est des contraintes et regrette que ce projet soit soumis à des conditions particulières : obligation de poser la semaine complète et problème du week-end précédent car dans le cas ou celui-ci est travaillé il est impossible de louer un appartement ! ! !

A partir du 1er janvier 2007, possibilité d'opter pour le paiement mensuel ou la récupération des RF travaillés. Le paiement sera aussi effectué lorsque le conducteur sera de repos ou en CA un jour férié.
Le choix serait déterminé pour une période d'un an reconductible tacitement comme pour la prime dimanche. L'option a prendre en décembre 2006 pour 2007.

Transformation des temps réduits scolaires d'Atlanta en temps complets Scolaires

Une fois de plus les salariés doivent payer les « erreurs » de la direction.
Après la disparition des services spéciaux (services scolaires à temps pleins de l'époque) les temps partiels sont introduits dans notre entreprise pour une durée de 3 ans.
Après un mouvement de grève, le temps partiel imposé a été limité à un an pour passer à temps complet.
Aujourd'hui, en réponse aux revendications de la CGT pour supprimer tout emploi précaire, la direction propose le passage des temps partiels à temps complets en faisant payer le prix fort aux salariés, notamment en jonglant sur les effectifs.

Pour preuve, au Giat le passage à temps complets supprime 4 postes de reclassement, la navette du magasin, la navette électrique et les conducteurs à la voltige...
A Atlanta même mesure: seule la ligne 39 permettrait le passage des temps partiels à temps complets.
Conséquences, les titulaires de cette ligne devront postuler ailleurs !
Si certaines organisations syndicales continuent de signer des accords sans mesurer les conséquences futures la ligne 39 passera à la voltige dés septembre.
Oui la CGT revendique pour des CDI à temps pleins mais avec des embauches conséquentes et non avec des mesures de « rafistolage » qui permette à moindre coût d'augmenter la productivité et de gérer au mieux le sous effectif .

Attention, la direction détourne toutes les revendications à son avantage...